



Document spécifique

Collège Intégrateurs

KNX France

Association KNX France

10 juillet 2025

Sommaire

Article 1 : Membres du Collège Intégrateurs KNX France	3
Article 2 : Fonctionnement du collectif	3
Article 3 : Droits des membres du Collège Intégrateurs KNX France	4
Article 4 : Adhésion nouveau Membre	4
Article 5 : Reconduction de l'adhésion au Collège Intégrateurs KNX France	4
Article 6 : Modification du Document Spécifique Collège Intégrateurs KNX France	5
Article 7 : Utilisation des services internes mis à disposition par l'association KNX France et le Collège Intégrateurs KNX France	5
Article 8 : Discretion et confidentialité	6
Article 9 : Droit à l'image et exploitation des images	6

Préambule

L'association KNX France a créé le Collège Intégrateurs KNX France afin que les entreprises françaises, certifiées KNX Basic, Advanced et HVAC (à partir de 2027), puissent se regrouper, échanger, créer des commissions, des groupes de travail, des événements et participer activement au développement de l'Association KNX France.

Ce Document Spécifique a pour objectif de préciser le fonctionnement du Collège Intégrateur KNX France (CI.KNX.FR), dont l'objet est :

Un groupe actif de professionnels KNX qualifiés qui œuvre à communiquer sur leurs métiers et services qu'ils proposent dans l'univers du KNX.

Article 1 : Membres du Collège Intégrateurs KNX France

Un Collège Intégrateurs KNX France est créé au sein de l'Association KNX France, selon le Statut, art. 6, membres.

Le Collège Intégrateurs KNX France sera composé de membres et leur procédure d'adhésion sera décrite. Les membres du Collège Intégrateurs sont membres de l'association KNX France, selon les modalités ci-dessous :

- Membres « E » selon le Statut de l'Association KNX France (hors Collège Intégrateurs)
- Un droit de vote pour 50 adhérents
- Se conformer aux statuts et au règlement intérieur de l'association KNX France, comme tout autre membre de l'association KNX France
- Les membres du Collège Intégrateurs KNX France sont soumis à une « Charte éthique » (cf pièce jointe). Une signature de la Charte sera demandée.
- La Charte éthique fera l'objet de mises à jour régulières par le Collège Intégrateurs KNX France, sous réserve de l'approbation du Bureau de l'Association KNX France.
- Fournir les justifications de formation KNX Advanced et HVAC (à partir de 2027)
- Se conformer au Document Spécifique Collège Intégrateurs KNX France et ses mises à jour.
- Être à jour de la cotisation en vigueur
- Être participatif à la communauté
- Un « Représentant » dans l'AG pour 50 adhérents (limité à 5 ; si besoin ce chiffre peut évoluer par la proposition du Bureau KNX France).
- Le mandat du « Représentant » du Collège Intégrateurs est élu pour une durée de 2 années (civiles). Les élections seront conduites par le Délégué Général (comme d'ailleurs toutes les élections en KNX France).
- Le « Représentant » du Collège Intégrateurs KNX France propose sa candidature pour être élu comme membre du Bureau de KNX France et représenter le CI.KNX.fr
- Un document dédié, intitulé Document Spécifique Collège Intégrateurs KNX France, sera élaboré pour définir le fonctionnement particulier de ce groupe de travail. Bien que maintenu à jour par le Collège Intégrateurs KNX France, ce document restera soumis à l'approbation du Bureau.
- Cette approche vise à assurer une gouvernance transparente et adaptative au sein de KNX France, tout en maintenant une cohérence globale sous la supervision du Bureau.

Article 2 : Fonctionnement du collectif

Un Collège Intégrateurs KNX France est créé au sein de l'Association KNX France, selon le Statut, art. 6, membres. Pour le bon déroulement de la vie du Collège, un Conseil d'Animation, composé des Responsables de groupe et les Représentants et un Secrétaire. Le Secrétaire devra être nommé

Ils devront être Membre sans obligation d'être Responsable de groupe ou Représentant. Le Conseil d'animation s'engage à faire vivre et participer au développement du CI.KNX FR. Pour cela, ils seront

force de proposition et de disponibilité aux diverses actions du CI.KNX FR. Ils devront participer et coordonner les membres sur les diverses activités et groupe de travail. Les Membres ont à leur disposition la possibilité de participer aux divers groupes de travail et les restitutions via des réunions collaboratives en ligne ou présentiel. Des événements organisés par KNX France ou le CI.KNX FR sont aussi ouverts aux Membres. Les événements du CI.KNX FR seront intégrés aux événements de KNX France. La participation à la communauté est une obligation de chacun à sa hauteur, ses moyens et sa disponibilité. La non-participation sur l'année d'un Membre sans notification de sa part engendrera la perte du statut de Membre.

Le responsable de groupe de travail :

- Est membre volontaire du CI-KNX FR qui organise et coordonne un groupe de travail
- Est validé par les représentants du CI-KNX FR
- Est mandaté sur une durée d'une année civile reconductible.
- Fait partie du Conseil d'Animation du CI-KNX FR

Les Représentants du Collège Intégrateurs KNX France :

- Le mandat du « Représentant » du Collège Intégrateurs KNX France est prévu pour une durée de 2 années (civiles).
- Seuls les membres du Collège Intégrateurs KNX France sont habilités à candidater.
- Seuls les membres du Collège Intégrateurs KNX France sont habilités à voter pour élire leur représentant. (Est considéré comme membre votant, toute société à jour de cotisation au moment de l'appel à candidature)

Article 3 : Droits des membres du Collège Intégrateurs KNX France

- Participer aux groupes de travail et commissions de KNX France et de ses partenaires
- Créer, organiser et/ou participer à des événements, des projets, des forums de réflexions au sein du Collège Intégrateurs KNX France (après accord de KNX France et du Conseil d'Animation du CI-KNX FR)
- Utiliser le logo Collège Intégrateurs KNX France sur ses documentations (à définir ?)
- Être référencé sur le site www.knx.fr dans l'espace dédié au Collège Intégrateurs KNX France avec Nom, logo et coordonnées de chaque membre
- Bénéficier de supports de communication de KNX France, pour les actions dans le scope de l'Association KNX France
- Participer aux événements KNX France

Article 4 : Adhésion nouveau Membre

Pour adhérer au Collège Intégrateurs KNX France, il faut être professionnel et avoir passé la certification KNX Advanced (numéro de certification requis avec justification). Ensuite, il suffit de remplir le bulletin d'adhésion et de le renvoyer par e-mail, accompagné du certificat KNX Basic, Advanced et HVAC (à partir de 2027), à l'adresse college-integrateurs@knx.fr. Cette demande sera validée par KNX France et Les Représentants du Conseil d'Animation. Un entretien de présentation sera effectué pour donner suite à la réception de la demande avec un/des membre(s) du Conseil d'Animation. Cet entretien permettra de faire la présentation du CI-KNX FR et des motivations à rejoindre le Collège. L'adhésion d'un nouveau membre n'est effective qu'après règlement de la cotisation et signature de la charte et du règlement intérieur KNX avec les annexes.

Article 5 : Reconduction de l'adhésion au Collège Intégrateurs KNX France

La reconduction au CI-KNX FR se fait par tacite reconduction. Au moment de l'appel à cotisation, les Membres devront régulariser celle-ci dans les plus brefs délais. Tout membre non à jour sous un délai de 45 jours fin de mois en date de réception de l'appel à cotisation perdront leur statut de Membre. Pour la

demande de résiliation au collectif, il faudra la notifier via mail au Conseil d'Animation « college-integrateurs@knx.fr » où à KNX FR « contact@knx.fr » avant le dernier jour du mois de l'année civile.

Article 6 : Modification du Document Spécifique Collège Intégrateurs KNX France

Le Document Spécifique du CI-KNX FR est établi par le Conseil d'Animation et approuvé par le Bureau de KNX France. Il peut être tenu à jour uniquement par le Conseil d'Animation, selon la procédure suivante :

- Demande de modification justifiée par un Membre du CI-KNX FR envoyer par E-mail à « college-integrateurs@knx.fr »
- Demande de modification justifiée par le Bureau KNX France envoyée par E-mail à « college-integrateurs@knx.fr »
- Rédaction de la modification par le Conseil d'Animation CI-KNX FR
- Présentation aux Membres et au Bureau de KNX FR
- Validation par le Bureau de KNX France et mise en ligne

Article 7 : Utilisation des services internes mis à disposition par l'association KNX France et le Collège Intégrateurs KNX France

7.1 Objectifs et espaces de communication KNXfr et le CI-KNX mettent à disposition de leurs membres des espaces de communication.

Ces espaces ont pour objectif de :

- Faciliter les échanges et discussions entre membres
- Permettre l'entraide mutuelle
- Travailler sur le développement du Collège Intégrateur KNX France

7.2 Règles de conduite et d'utilisation

a) Respect et non-discrimination : Les membres s'engagent à communiquer de manière respectueuse, sans discrimination aucune basée sur l'origine, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou tout autre critère.

b) Confidentialité : Toutes les informations partagées au sein des espaces de communication sont strictement confidentielles et ne doivent être utilisées qu'au sein du Collège Intégrateur KNX France. Il est formellement interdit de divulguer ces informations à des tiers.

c) Pertinence des échanges : Les membres sont priés de maintenir leurs échanges en lien avec les objectifs définis en 7.1 dans les canaux professionnels. Les discussions hors sujet doivent être évitées dans ces espaces. Cependant, un canal WhatsApp spécifique est mis à disposition pour permettre des échanges informels sur tous les sujets. Ce canal, dédié aux discussions libres, permet aux membres de parler de tout et de rien, favorisant ainsi la convivialité et le renforcement des liens entre les membres.

d) Propriété intellectuelle : Les membres s'engagent à respecter les droits de propriété intellectuelle des autres participants et des fabricants.

7.3 Gestion des conflits

En cas de conflit entre membres au sein des espaces de communication :

- a) Les membres sont encouragés à résoudre leurs différends de manière amiable.
- b) Si le conflit persiste, il peut être signalé au bureau de l'association KNX France.

7.4 Sanctions

En cas de non-respect des règles énoncées dans cet article, les sanctions suivantes peuvent être appliquées par le bureau de l'association KNX France :

- a) Avertissement verbal ou écrit
- b) Suspension temporaire d'accès aux espaces de communication
- c) Exclusion définitive des espaces de communication
- d) Dans les cas les plus graves, exclusion de l'association

La gravité de la sanction sera déterminée par le bureau de KNX France en fonction de la nature et de la répétition des infractions

Article 8 : Discrétion et confidentialité

Tout Membre est tenu à une obligation de discrétion à l'égard des informations relatives à l'association, ses membres, ses activités ou ses partenaires et affiliés. Les informations évoquées ci-dessus comprennent en particulier, et sans que l'énumération qui suit puisse être considérée comme exhaustive, tous secrets techniques, financiers ou commerciaux, tous procédés, données, savoir-faire, perfectionnements, techniques, éléments de stratégie technique, financière ou commerciale, prévisions, dessins, modèles, moyens de réalisation ou d'exécution, équipements, plans, données documentaires ou verbales, ainsi que toutes reproductions quelconques, quel qu'en soit le support, des informations ou de l'une ou plusieurs d'entre elles qui peut nuire de façon directe ou indirecte à l'association KNX France et aux membres affiliées.

Article 9 : Droit à l'image et exploitation des images

Cet article a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Collège Intégrateur KNX France peut utiliser et exploiter les images de ses membres dans le cadre de ses activités.

- **Champ d'Application :** Cet article s'applique à toutes les images, photographies et vidéos (ci-après « images ») sur lesquelles apparaissent les membres du Collège et qui sont prises ou fournies dans le cadre des activités organisées par le Collège.
- **Consentement :** En participant aux événements, formations, ou tout autre activité organisée par le Collège, les membres acceptent que leur image puisse être capturée et utilisée dans le cadre de la communication institutionnelle et promotionnelle du Collège. Ce consentement est recueilli de manière expresse par un document distinct, ou via une case à cocher lors de l'inscription aux événements.
- **Utilisation des images :** Le Collège pourra utiliser les images des membres pour : La promotion des événements et activités du Collège sur ses supports de communication (site web, réseaux sociaux, brochures, newsletters, etc.). La diffusion dans les médias ou auprès de partenaires dans le cadre de la communication institutionnelle. Toute autre action en lien avec la promotion de l'intégration KNX et des métiers associés.
- **Respect de la vie privée :** Le Collège s'engage à respecter la vie privée des membres. Aucune image ne sera utilisée dans un contexte diffamatoire, ou portant atteinte à la dignité ou à la réputation des membres.
- **Droit à l'image :** Les membres disposent d'un droit à l'image et peuvent, à tout moment, demander le retrait de leur image des supports de communication du Collège. Cette demande doit être adressée par écrit au Collège, qui s'engage à procéder au retrait dans les meilleurs délais.
- **Durée de Conservation :** Les images seront conservées par le Collège pour une durée limitée correspondant aux besoins de communication, ou jusqu'à demande de retrait des membres concernés.
- **Propriété Intellectuelle :** Les membres ne peuvent revendiquer aucun droit de propriété intellectuelle sur les supports de communication produits par le Collège intégrant leurs images.



- **Modifications des conditions :** Le Collège se réserve le droit de modifier les présentes conditions. Toute modification sera communiquée aux membres, et ces derniers disposeront d'un droit de retrait si les nouvelles conditions ne leur conviennent pas.

En acceptant ces conditions, les membres reconnaissent avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions relatives à l'utilisation de leur image par le Collège Intégrateur KNX France et KNX France